

Inf'Eau DROM'

- P.1 ► La Saleine
- P.2 ► Bords de Drôme
- P.3 ► Arrivée de David ARNAUD
Travaux sur la Meyrosse
- P.4 ► Edito du Président

LE JOURNAL DU BASSIN VERSANT DE LA DRÔME



N°23, JUILLET 2020

Photo mairie de Crest

La renaturation de la Saleine

Une belle opération

Après plusieurs mois de travaux, la mise en eau du nouveau lit de la Saleine a eu lieu le 13 février 2020.

La Saleine est un cours d'eau qui passait inaperçu, très rectiligne entre ses deux digues arborées à l'ouest de Crest. Sa restauration par le SMRD*, en partenariat avec la Ville de Crest, a consisté à démanteler la digue en rive gauche (à droite sur la photo) de façon à pouvoir élargir son lit et lui donner la possibilité de méandrer. Ces travaux vont réduire également le risque inondation dans la zone attenante au projet.

Une attention particulière a été apportée au type de matériaux utilisé pour refaire ce lit et les graviers ont été trouvés dans l'ancien lit du cours d'eau, en creusant pour déplacer le bassin de rétention des eaux de pluie. De grandes précautions ont été

également prises par le groupement d'entreprises NGE, Guintoli et Liotard pour éviter d'importer des espèces invasives sur le site (renouée, ambroisie...).

Il restera à végétaliser la rive gauche à l'automne, et à créer un parcours piéton pour permettre à chacun de profiter de ce coin de nature retrouvé.

Ces travaux, qui s'inscrivent dans la compétence GEMAPI** confiée au SMRD* en 2018, bénéficient d'aides importantes de la part de l'Agence de l'Eau et de l'Etat.

Découvrez
le nouveau site
internet du SMRD
www.riviere-drome.fr

et rejoignez-le sur
Facebook !

* Syndicat mixte de la rivière Drôme
** Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations

RETROUVER DES BORDS DE DRÔME AGRÉABLES

Ecozoone propose de l'éco-pâturage avec différents types d'animaux et dans des contextes très divers



Un nouveau partenariat est en train de naître entre l'entreprise d'insertion **XP2i**, la **SARL Ecozoone** et le **SMRD**. Deux actions concrètes sont prévues dès 2020 :

1/ De l'Eco-pâturage de l'ambrosie

Les bords de cours d'eau sont des milieux spécialement enclins à l'installation de l'ambrosie et la lutte contre cette plante invasive et allergisante y est compliquée. Des tests de pâturage ont pu être réalisés depuis plusieurs années en Réserve des Ramières, portée par la CCVD*, selon un protocole éprouvé. Forts de

* Communauté des Communes du Val de Drôme

cette expérience, du pâturage de l'ambrosie sera donc organisé pendant quelques semaines sur un secteur de Drôme.

Pour cette action, XP2i s'associe à la **SARL Ecozoone** qui louera les brebis et formera les bergers en insertion. L'objectif sera de responsabiliser et former chaque personne en insertion qui le souhaite au métier de berger urbain afin que ces derniers puissent aboutir à des emplois stables dans ce domaine en plein essor.

2/ Une journée de ramassage de déchets

L'érosion d'anciennes décharges dans le lit de la Drôme éparpille des déchets sur un vaste linéaire. L'évacuation de ces ordures ne s'avère pas possible (voir Inf'eauDrom' n°22). Le SMRD souhaite réaliser des travaux de stabilisation des berges pour enrayer l'hémorragie mais, en attendant, le nettoyage est la seule solution. XP2i propose de mettre à disposition une équipe pour collecter ces déchets. N'hésitez pas à vous joindre à nous pour cette **journée de mobilisation le 22 juillet 2020** ! Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

COMMENT BIEN PROFITER DE NOS VALLÉES CET ÉTÉ ?

Nous avons tous souffert du confinement qui a réveillé en nous un besoin de Nature. Maintenant que les espaces naturels nous sont à nouveau ouverts, nous

allons avoir tout l'été pour en profiter. Mais quelques règles de bienséance et de respect des autres et de la Nature sont à rappeler.



N°1 : LES FEUX SONT INTERDITS

L'arrêté n° 26-2020-03-25-004 interdit l'emploi du feu sur l'ensemble du département de la Drôme à la fois dans les espaces forestiers y compris les ripisylves, c'est à dire les rives de cours d'eau. Cette mesure restera en vigueur jusqu'à nouvel ordre. L'amende est de 135 euros.



N°2 : LES DÉCHETS DOIVENT ÊTRE EMPORTÉS

Selon Article R.633-6 du code pénal, l'abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets en lieu public ou privé est interdit, à l'exception des emplacements désignés à cet effet. L'amende est de 68 euros.



N°3 : RESPECTER LES AUTRES ET LA NATURE

La musique trop forte, les chiens en liberté et le camping sauvage perturbent les espèces naturelles qui vivent en rivière et la quiétude des autres usagers. Les amendes vont de 150 à 450 euros (articles R.623-2 et R.622-2 du code pénal et code de l'urbanisme).



Pour être informés des événements et de l'actualité, rejoignez le SMRD sur Facebook
Smrd Drôme

UN NOUVEL ANIMATEUR DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

L'équipe du SMRD s'est étoffée en ce début d'année 2020 avec l'arrivée de David ARNAUD, le nouveau référent pour l'animation de la CLE* et du SAGE**.

Après plusieurs années vouées à la gestion des eaux souterraines de la plaine de Valence (Département de la Drôme) et des rivières du bassin de l'Ardèche (Syndicat Ardèche Claire), il est à votre disposition pour toute question concernant la gestion de l'eau du bassin versant de la Drôme.

N'hésitez pas à prendre contact avec lui :
d.arnaud@smrd.org ou 06 30 52 21 86

Chrystel FERMOND s'occupe désormais, pour l'intégralité de son poste, de la direction du SMRD.

* Commission locale de l'eau

** Schéma d'aménagement et de gestion des eaux



BIENTÔT DES TRAVAUX SUR LA RIVIÈRE MEYROSSE À DIE

Dans le cadre de ses compétences GEMAPI*, le SMRD va réaliser différents travaux pour restaurer la continuité écologique. Il s'agit de démanteler ou d'adapter des ouvrages existant en travers des cours d'eau et qui peuvent faire obstacle à la circulation des graviers ou de la faune aquatique.

Les plus gros travaux prévus à l'automne consisteront à restaurer un tronçon de la Meyrosse avant sa confluence avec la Drôme. Ils concerneront le seuil sous le pont SNCF ainsi que le pont-cadre qui permet le passage piéton au droit de la Griotte.

Ces deux ouvrages seront supprimés, comme le préconise l'étude du cabinet GRAINEau, et une passerelle est à l'étude, à la demande de la Ville de Die, pour maintenir l'usage piéton sur ce chemin de bord de Drôme très fréquenté par les Diois.

Une réunion publique aura lieu début septembre pour vous expliquer ce qui est prévu. Suivez le SMRD sur Facebook pour être informés.

* Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

A droite sur l'image, Sandie GUILLERMIN, Chargée d'intervention à l'Agence de l'eau et Nicolas ALBAN, son Directeur, accompagnent le SMRD sur le terrain pour finaliser le plan de financement de la restauration de la continuité écologique à l'aval de la Meyrosse.





Inf'EauDrôm'

Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et de ses affluents

EDITO DE GÉRARD CROZIER, PRÉSIDENT DU SMRD ET DE LA CLE



Chères habitantes et chers habitants du bassin versant de la Drôme,

J'ai le plaisir d'être le Président de la CLE* depuis 2012 et du SMRD** depuis 2015. Ces deux mandats ont été particulièrement riches et je voulais partager quelques grands moments

avec vous.

Tout d'abord la CLE a pu approuver la révision du SAGE en 2013 et a ensuite travaillé sur des plans de gestion. Les grands enjeux ont concerné la ressource en eau que l'on sait déficitaire en été, le choix de ressources stratégiques pour l'eau potable de demain et la délimitation d'un espace fonctionnel à dédier à la rivière.

Le monde agricole, le SCoT, les communautés de communes, les gestionnaires d'eau potable, les partenaires institutionnels ont été largement impliqués et mobilisés ces dernières années sur ces sujets.

Et puis la CLE du SAGE Drôme a aussi été la première à vous faire participer à ses travaux, tout d'abord avec le projet européen SPARE qui s'est logiquement poursuivi par une participation citoyenne lors de la révision du

SAGE initiée en 2018. Le SAGE Drôme sera le premier à prendre en compte la voix du citoyen en France.

En ce qui concerne le SMRD, il a vu ses compétences élargies à la GEMAPI***. En plus de l'animation du SAGE, de la gestion des milieux naturels et de l'entretien des cours d'eau qu'il gérait déjà, il va s'agir d'appréhender l'état physique et réglementaire des digues.

J'ai également eu le plaisir de signer un programme d'actions permettant de mener de gros projets de restauration de cours d'eau comme la Saleine et bientôt le Lac des Freydières, le rétablissement de la continuité écologique sur les seuils en rivières, l'interprétation de la zone humide des Nays sur Saint-Roman, la lutte contre la Renouée, etc. Ce contrat de plus de 9M€ est financé par l'Agence de l'eau et le Département de la Drôme.

Voilà de belles actions menées pour notre vallée ! Mais il reste bien sûr toujours à faire et les sujets ne manqueront pas pour les années à venir !

Avec mon dévouement,

Gérard CROZIER

* Commission locale de l'eau

** Syndicat mixte de la rivière Drôme

*** Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Le SMRD vous conseille dans vos démarches **techniques** et **administratives** pour tous vos projets en lien avec un cours d'eau.

Plus d'infos sur le **SITE INTERNET** du SMRD et du SAGE Drôme

www.riviere-drome.fr

NOUS CONTACTER



Le Syndicat mixte de la rivière Drôme, SMRD, vous accueille

1 Place de la République
26 340 Saillans
Tél. : 04 75 21 85 23
@ : info@smrd.org
f : Smrd Drôme

www.riviere-drome.fr

Qui demander ?

Chrystel FERMOND : directrice SMRD
Julien NIVOU : référent GEMAPI
David ARNAUD : animateur du SAGE
Fabrice GONNET : patrimoine naturel
Claire PETITJEAN : révision du SAGE
Jérôme DUVAL : observatoire des cours d'eau
Olivier BIELAKOFF : technicien rivière
Marie FALCONE : accueil et secrétariat
Céline BELBEOC'H : budget et personnel

Président : Gérard CROZIER

Vice-présidents : Claude GUILLAUME,

Martine CHARMET, Denis BENOIT

